



Le 23 avril 2020,

**L'ensemble des représentants des personnels
au CHSCT-M**

A

Madame BELLOUBET,
Ministre de la Justice,
Présidente du CHSCT-M

Objet: demande de réunion extraordinaire du CHSCT-M sur le COVID-19

Référence : articles 48, 51 et 69 du décret 82-453

Madame la Présidente,

La grave crise sanitaire que vit notre pays fait peser sur chacun des citoyens une menace de mort. A ce jour, nous déplorons 21340 personnes décédées et 119 151 personnes atteintes.

Les agents de ce ministère ont payé un lourd tribut puisque nous déplorons 2 décès et encore 805 personnels malades à ce jour (621 symptomatiques et 184 confirmés testés).

Il est indéniable qu'aujourd'hui cette pandémie révèle des risques professionnels jusqu'alors inenvisagés et dont l'ampleur nécessite au minimum que soit réévalué tant leur dangerosité que leur gravité et qu'ils soient intégrés dans les programmes annuels de prévention (*Article 48*) et les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Éviter les risques, évaluer ceux qui ne peuvent pas être évités et adapter le travail à l'homme font partie des obligations de tous les employeurs. Pour l'application de ces principes fondamentaux de prévention, le CHSCT-M a également un rôle puisque, conformément à ses attributions, il suscite toute initiative qu'il estime utile pour la prévention des risques professionnels.

Si le confinement a permis de réduire les risques, le déconfinement risque quant à lui de les démultiplier. Dans cette perspective, il nous apparaît légitime que le CHSCT-M se réunisse pour aborder :

- les politiques de prévention mises en œuvre pour limiter ou maîtriser les risques liés à la situation sanitaire.
- la prévention des risques psychosociaux engendrés par les réorganisations de service
- la communication, la sensibilisation et la formation qu'imposent ces deux premiers points.

En tant que représentants au CHSCT-M, et conformément aux missions de cette instance, nous vous demandons la tenue d'une réunion extraordinaire avant le 11 mai 2020 pour la préparation du déconfinement.

Aux vues des carences de l'organisation du dernier CHSCT-M (difficulté à faire intervenir les ISST, débats restreints, contrainte horaire), il nous semble de surcroît opportun de vous demander que ce CHSCT-M puisse se réunir intégralement en visioconférence, avec un support visuel permettant d'échanger en direct sur les avis proposés et qu'il ne puisse être clos qu'après épuisement de l'ordre du jour.

Ne doutant pas de l'intérêt de vous porterez à notre légitime requête, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Les représentants des personnels au CHSCT-M

Pour l'UNSa Justice/USM

Jean-François FORGET
Alain BASSUEL
Patrick LENROUE

Pour l'Union FO Justice

Samuel DEHONDT
Josette COURJOL

**Pour la CFDT
INTERCO JUSTICE**

Sylvie LECAMP

**Pour la liste CGT
et SM**

Ferréol BILLY